



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais



DOSSIER D'INSCRIPTION MASTER MEEF Année universitaire 2020/2021

Photo à
Coller ici

PARCOURS CHOISI ⁽¹⁾ :

Master 1 MEEF

- Professeurs des écoles (site de Lille)
- Professeurs des collèges et lycées ⁽²⁾, précisez la discipline : _____

Master 2 MEEF non lauréat de concours (préparation au concours de la session 2021)

- Professeurs des écoles
- Professeurs des collèges et lycées ⁽²⁾, précisez la discipline : _____

Civilité ⁽¹⁾ : Madame Monsieur

NOM patronymique : _____ Prénom : _____

Nom marital : _____

Date de naissance : _____ Ville de naissance : _____

Nationalité : _____ Portable : _____

Adresse e-mail : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature du candidat :

Pièces obligatoires :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum-vitae (CV) faisant ressortir vos formations suivies
- Une copie de l'ensemble de vos diplômes depuis l'obtention du baccalauréat
- Le règlement des frais de dossier : 50 euros à l'ordre de l'IFP
- Le règlement de la formation
- L'engagement financier
- L'attestation de participation à la JAPD, JADC ou la notification d'exemption médicale accompagnée du certificat si moins de 25 ans
- Une copie de vos relevés de notes (du bac à ce jour)
- Attestation de paiement de CVEC

Pièces complémentaires ⁽³⁾ :

- Le justificatif de votre niveau B2 en langues vivantes ou équivalent
- Le justificatif de votre obtention de la certification C2i2e
- Tout justificatif dérogatoire (père/ mère de trois enfants, sportif de haut niveau)
- Le justificatif pour aménagement des examens (situation de handicap)
- L'attestation de suivi de la formation spécifique « Enseignement Catholique » (suite à votre pré-accord)

A RETOURNER AU PLUS TARD LE 30 MAI 2020 PAR COURRIER ⁽⁴⁾

(1) Cocher la ou les case(s) correspondante(s)
 (2) Pour le 2nd degré dans les disciplines suivantes : Anglais, Histoire/Géographie et Mathématiques - Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.
 (3) Pièces à joindre si vous êtes concerné(e)
 (4) IFP – Service inscriptions master MEEF – Nathalie CAPART – 236 rue du Faubourg de Roubaix – CS 40003 – 59041 LILLE CEDEX



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais

Institut de Formation Pédagogique

CONTRAT D'ENGAGEMENT FINANCIER

A retourner, **en deux exemplaires (les pages 2 à 6 + le RIB si prélèvement automatique)** et accompagné des pièces demandées à :

Institut de Formation Pédagogique
236 rue du Faubourg de Roubaix
59041 LILLE Cedex

Etudiant(e) concerné(e) :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Pays de naissance :

Nationalité :

MASTER 1 ou 2 – MEEF

Scolarité

Montant total de la scolarité pour la formation choisie :

- 1350 euros en M1 ou M2 MEEF (gratuité pour les lauréats de concours, inscrits en M2 MEEF).
- 80 euros de frais de conventionnement avec l'ESPE (exonération pour les étudiants boursiers et pour les lauréats de concours inscrits en M2 MEEF).

Mode de règlement ⁽¹⁾ :

- Je confirme mon inscription définitive à l'Institut de Formation Pédagogique et joins la somme de **350 euros d'arrhes** ⁽²⁾ et **80 euros** de frais de conventionnement par chèque à l'ordre de l'Institut de Formation Pédagogique (débité en juillet 2020).
- J'opte et m'engage pour le versement du reste de la scolarité : **1000 euros** ⁽¹⁾ :
 - Par chèque à l'ordre de l'INSTITUT DE FORMATION PEDAGOGIQUE
 - Paiement en 1 fois – débité le 25 septembre 2020
 - Par prélèvement automatique (le 25 du mois)
Compléter le document joint et ajouter un Relevé d'Identité Bancaire
 - 1 prélèvement automatique – le 25 septembre 2020
 - 10 prélèvements automatiques – entre septembre 2020 et juin 2021

Important : la poursuite de votre inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du contrat d'engagement financier et de son règlement.

(1) Cocher les cases correspondantes

(2) Les arrhes restent dues. Remboursement en cas de non obtention de la licence pour une inscription en master 1 MEEF ou du master 1 MEEF pour une inscription en master 2

Adhérent à l'Université
catholique de Lille

LILLE

236 rue du faubourg
de Roubaix - 59041 Lille

Tél. 03 20 21 97 80

Fax 03 20 31 36 65

1 Institut 3 sites de formation
■ AMIENS ■ ARRAS ■ LILLE



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais

Institut de Formation Pédagogique

Cas particulier

Si vous êtes en attente d'un accord de prise en charge des frais de votre formation, merci de cocher les cases ci-dessous (aucune modification possible) ⁽¹⁾ :

- Si le financement de ma formation est refusé, j'abandonne mon projet d'inscription.
- Si le financement de ma formation est refusé, je prends personnellement en charge les frais de ma formation (dans ce cas, je complète la partie précédente « mode de règlement » et je joins le règlement de la formation).

NB : les demandes de financement sont généralement établies dans le cadre d'une reconversion et doivent être adressées à votre employeur ou à pôle emploi et non à l'IFP.

(1) Cocher les cases correspondantes

Adhérent à l'Université
catholique de Lille

LILLE

236 rue du faubourg
de Roubaix - 59041 Lille

Tél. 03 20 21 97 80
Fax 03 20 31 36 65

3/6

1 Institut 3 sites de formation
■ AMIENS ■ ARRAS ■ LILLE



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais

La cotisation de vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC est instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant, en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquiescement de la CVEC **par paiement ou exonération** avant de s'inscrire dans son établissement, en se connectant sur le site messervices.etudiant.gouv.fr à partir de mai 2020.

Dans les 2 cas, les étudiants devront s'identifier avec leur compte [MesServicesEtudiants](#) ou le créer à cette occasion.

S'acquiescer de sa CVEC est très simple :

- Pour les étudiants **redevables** : le paiement se fait en ligne, par carte bancaire. A défaut, le paiement en espèces est possible auprès de La Poste (toutes les informations utiles sont sur le site).
- Pour les étudiants **exonérés** :
 - o les boursiers des ministères de l'ESRI (l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), de la culture ou de l'agriculture, ayant une notification 2020/2021 sont automatiquement reconnus, et se voient délivrer immédiatement et automatiquement une attestation d'exonération ;
 - o les demandeurs d'asile, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou réfugiés déposent les pièces justifiant leur demande d'exonération ;
 - o les futurs boursiers, n'ayant pas encore de justificatif, doivent payer et demander leur remboursement a posteriori (demande à faire au CROUS avant le 31 mai 2021).

A l'issue de la procédure, une **attestation nominative** d'acquiescement de la CVEC est délivrée à chaque étudiant s'acquiesçant de celle-ci : il doit la présenter pour toute inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Cas particulier : si vous êtes inscrit en formation continue (*formation prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur*), vous n'êtes pas concerné par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

Bourse du CROUS

Merci de nous indiquer si vous êtes boursier ou non, en cochant ci-dessous la case correspondante :

- boursier (et je joins ma notification de bourse du CROUS) ;
- non boursier.



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais

Institut de Formation Pédagogique

CONTRAT D'ENGAGEMENT FINANCIER

A retourner en deux exemplaires à l'Institut de Formation Pédagogique – LILLE

Mention à recopier intégralement par le répondant financier.

« Je soussigné(e), (Prénom et NOM) _____

né(e) le _____ à _____

agissant en tant que répondant financier m'engage au règlement, même en cas d'abandon des études en cours d'année académique 2020/2021, de la participation aux frais de scolarité et des frais complémentaires de cet(te) étudiant(e). J'ai bien noté que la participation aux frais de scolarité sera majorée de 20 euros par relance du fait d'une échéance non honorée. Une relance sera produite tous les 8 jours ouvrés après la date d'encaissement prévue. En cas de démarche contentieuse, un forfait de 200 euros viendra s'ajouter à la somme due. En cas de démission avant la rentrée, les 350 euros d'arrhes restent dues et constituent le montant du dédit ».

Le non-respect des engagements financiers en cours d'année pourra entraîner la non inscription de l'étudiant aux examens. La loi 78-17 du 6 janvier 1978, s'applique ici. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Fait à _____ en deux exemplaires, le _____

Le signataire déclare avoir pris connaissance des informations et des modalités d'exécution du présent contrat dont le détail figure en annexe.

Signature pour accord
de l'étudiant

Signature du
répondant financier

Signature du représentant de l'IFP
et cachet de l'établissement

Adhérent à l'Université
catholique de Lille

LILLE

236 rue du faubourg
de Roubaix - 59041 Lille

Tél. 03 20 21 97 80
Fax 03 20 31 36 65



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais

Institut de Formation Pédagogique

CONTRAT D'ENGAGEMENT FINANCIER

A retourner, **en deux exemplaires (les pages 2 à 6 + le RIB si prélèvement automatique)** et accompagné des pièces demandées à :

Institut de Formation Pédagogique
236 rue du Faubourg de Roubaix
59041 LILLE Cedex

Etudiant(e) concerné(e) :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Pays de naissance :

Nationalité :

MASTER 1 ou 2 – MEEF

Scolarité

Montant total de la scolarité pour la formation choisie :

- 1350 euros en M1 ou M2 MEEF (gratuité pour les lauréats de concours, inscrits en M2 MEEF).
- 80 euros de frais de conventionnement avec l'ESPE (exonération pour les étudiants boursiers et pour les lauréats de concours inscrits en M2 MEEF).

Mode de règlement ⁽¹⁾ :

- Je confirme mon inscription définitive à l'Institut de Formation Pédagogique et joins la somme de **350 euros d'arrhes** ⁽²⁾ et **80 euros** de frais de conventionnement par chèque à l'ordre de l'Institut de Formation Pédagogique (débité en juillet 2020).
- J'opte et m'engage pour le versement du reste de la scolarité : **1000 euros** ⁽¹⁾ :
 - Par chèque à l'ordre de l'INSTITUT DE FORMATION PEDAGOGIQUE
 - Paiement en 1 fois – débité le 25 septembre 2020
 - Par prélèvement automatique (le 25 du mois)
Compléter le document joint et ajouter un Relevé d'Identité Bancaire
 - 1 prélèvement automatique – le 25 septembre 2020
 - 10 prélèvements automatiques – entre septembre 2020 et juin 2021

Important : la poursuite de votre inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du contrat d'engagement financier et de son règlement.

(1) Cocher les cases correspondantes

(2) Les arrhes restent dues. Remboursement en cas de non obtention de la licence pour une inscription en master 1 MEEF ou du master 1 MEEF pour une inscription en master 2

Adhérent à l'Université
catholique de Lille

LILLE

236 rue du faubourg
de Roubaix - 59041 Lille

Tél. 03 20 21 97 80

Fax 03 20 31 36 65

1 Institut 3 sites de formation
■ AMIENS ■ ARRAS ■ LILLE



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais

Institut de Formation Pédagogique

Cas particulier

Si vous êtes en attente d'un accord de prise en charge des frais de votre formation, merci de cocher les cases ci-dessous (aucune modification possible) ⁽¹⁾ :

- Si le financement de ma formation est refusé, j'abandonne mon projet d'inscription.
- Si le financement de ma formation est refusé, je prends personnellement en charge les frais de ma formation (dans ce cas, je complète la partie précédente « mode de règlement » et je joins le règlement de la formation).

NB : les demandes de financement sont généralement établies dans le cadre d'une reconversion et doivent être adressées à votre employeur ou à pôle emploi et non à l'IFP.

(1) Cocher les cases correspondantes

Adhérent à l'Université
catholique de Lille

LILLE

236 rue du faubourg
de Roubaix - 59041 Lille

Tél. 03 20 21 97 80
Fax 03 20 31 36 65

3/6

1 Institut 3 sites de formation
■ AMIENS ■ ARRAS ■ LILLE



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais

La cotisation de vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC est instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant, en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquittement de la CVEC **par paiement ou exonération** avant de s'inscrire dans son établissement, en se connectant sur le site messervices.etudiant.gouv.fr à partir de mai 2020.

Dans les 2 cas, les étudiants devront s'identifier avec leur compte [MesServicesEtudiants](#) ou le créer à cette occasion.

S'acquitter de sa CVEC est très simple :

- Pour les étudiants **redevables** : le paiement se fait en ligne, par carte bancaire. A défaut, le paiement en espèces est possible auprès de La Poste (toutes les informations utiles sont sur le site).
- Pour les étudiants **exonérés** :
 - o les boursiers des ministères de l'ESRI (l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), de la culture ou de l'agriculture, ayant une notification 2020/2021 sont automatiquement reconnus, et se voient délivrer immédiatement et automatiquement une attestation d'exonération ;
 - o les demandeurs d'asile, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou réfugiés déposent les pièces justifiant leur demande d'exonération ;
 - o les futurs boursiers, n'ayant pas encore de justificatif, doivent payer et demander leur remboursement a posteriori (demande à faire au CROUS avant le 31 mai 2021).

A l'issue de la procédure, une **attestation nominative** d'acquittement de la CVEC est délivrée à chaque étudiant s'acquittant de celle-ci : il doit la présenter pour toute inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Cas particulier : si vous êtes inscrit en formation continue (*formation prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur*), vous n'êtes pas concerné par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

Bourse du CROUS

Merci de nous indiquer si vous êtes boursier ou non, en cochant ci-dessous la case correspondante :

- boursier (et je joins ma notification de bourse du CROUS) ;
- non boursier.



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord-Pas de Calais

Institut de Formation Pédagogique

CONTRAT D'ENGAGEMENT FINANCIER

A retourner en deux exemplaires à l'Institut de Formation Pédagogique – LILLE

Mention à recopier intégralement par le répondant financier.

« Je soussigné(e), (Prénom et NOM) _____

né(e) le _____ à _____

agissant en tant que répondant financier m'engage au règlement, même en cas d'abandon des études en cours d'année académique 2020/2021, de la participation aux frais de scolarité et des frais complémentaires de cet(te) étudiant(e). J'ai bien noté que la participation aux frais de scolarité sera majorée de 20 euros par relance du fait d'une échéance non honorée. Une relance sera produite tous les 8 jours ouvrés après la date d'encaissement prévue. En cas de démarche contentieuse, un forfait de 200 euros viendra s'ajouter à la somme due. En cas de démission avant la rentrée, les 350 euros d'arrhes restent dues et constituent le montant du dédit ».

Le non-respect des engagements financiers en cours d'année pourra entraîner la non inscription de l'étudiant aux examens. La loi 78-17 du 6 janvier 1978, s'applique ici. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Fait à _____ en deux exemplaires, le _____

Le signataire déclare avoir pris connaissance des informations et des modalités d'exécution du présent contrat dont le détail figure en annexe.

Signature pour accord
de l'étudiant

Signature du
répondant financier

Signature du représentant de l'IFP
et cachet de l'établissement

Adhérent à l'Université
catholique de Lille

LILLE

236 rue du faubourg
de Roubaix - 59041 Lille

Tél. 03 20 21 97 80

Fax 03 20 31 36 65

